



14ème législature

Question N° : 57906	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Écologie, développement durable et énergie		Ministère attributaire > Écologie, développement durable et énergie
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > énergie nucléaire	Analyse > rapport parlementaire. recommandation.
Question publiée au JO le : 24/06/2014 Réponse publiée au JO le : 02/09/2014 page : 7409		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la recommandation n° 5 formulée dans le rapport de la commission d'enquête sur l'énergie nucléaire enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 5 juin 2014.

Texte de la réponse

Le projet de loi de programmation de la transition énergétique pour la croissance verte intègre le bénéfice apporté par les entreprises électro-intensives au système électrique. Il prévoit que les tarifs d'utilisation du réseau public de transport prennent en compte les effets positifs sur la stabilité et l'optimisation du système électrique apportés par les utilisateurs fortement consommateurs d'énergie et ayant un profil de consommation stable et prévisible durant l'année, notamment du fait qu'ils limitent les aléas de consommation et donc les coûts associés pour assurer l'équilibre du système électrique, et assurent un débouché pour la production intermittente en période de faible consommation.